23me Année — N° 5398 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Vendredi 31 Janvier 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
En France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX 30 JANVIER 1879

TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE

QUATRIÈME JOURNÉE
Mercredi 29 Janvier 1879

NUMÉROS GAGNANTS

(Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*)

1201 *Chèvreuils*, tab. (Prœsinger) série 4 — n. g. : 596,939
1202 *En hiver !* tab. (Kurgkt) série 5 — n. g. : 201,480
1203 *En Forêt*, tab. (Sparre) série 7 — n. g.: 73,357
1204 *Effet de lune*, tab. (Jappy) série 7 — n. g.: 290,896
1205 *Jument et poulain*, br. série 9 — n. g.: 26,578
1206 *Paysage*, tab. série 11 — n. g.: 771,415
1207 *Paysage*, tab. série 6 — n. g.: 339,105
1208 *Paysage*, tab. série 5 — n. g. : 95,078
1209 *Paysage*, tab. (Macho) série 8 — n. g. : 759,718
1210 Aquarelle série 1 — n. g. : 406,979
1211 Aquarelle série 3 — n. g. : 325,833
1212 Aquarelle série 4 — n. g. : 068,581
1213 Tableau série 1 — n. g. 44,216
1214 *Jeune fille cost. du Jardin* (de (Fouquières) série 3 — n. g. 51,075
215 *Un jour d'hiver*, tab. (Paczka) série 3 — n. g. 225,491
1216 *Intérieur*, tab. (Eichler) série 3 — n. g. : 753,761
1217 *Lac au milieu des rochers*. tab. (Schonreiter) série 2 — n. g. : 708,858
1218 *La Moisson*, tab. série 3 — n. g. : 310,992
1219 *Paysage*, tab. série 12 — n. g.: 39,486
1220 *Piqueur à cheval*, br. série 1 — n. g.: 298,773
1221 Tableau (Mesdag) série 12 — n. g.: 424,653
1222 *Paysage en Hollande*, aq. (Voguel) série 11 — n. g.: 190,077
1223 *Un garde*, br. série 2 — n. g.: 488,608
1224 Garde en bronze série 7 — n. g.: 830,394
1225 Aquarelle (Godefroy) série 1 — n. g.: 845,638
1226 Aquarelle série 4 — n. g.: 818,816
1227 *Hôtel de ville et trib. de commerce* (Edain) série 8 — n. g.: 185,490
1228 Tableau (Mme Dehaussy) série 3 — n. g.: 707,376
1229 *Vieille femme*, tab. série 12 — n. g.: 342,367
1230 *Paysage*, tab. série 3 — n. g.: 556,519
1231 *Alsacienne*, stat. br. série 1 — n. g.: 371,129
1232 *Joueur de flûte*, camée (Jeandet) série 6 — n. g.: 160,128
1233 *Paysage*, tab. (Jeannin) série 10 — n. g.: 169,469
1234 *Intérieur*. tab. série 3 — n. g.: 353,642
1235 *Nature morte*, tab. série 4 — n. g.: 630,349
1236 *La modèle*, tab. (d'Oyens) série 7 — n. g.: 189,806
1237 *Un peintre*, tab. série 6 — n. g.: 907,904
1238 *Intérieur hollandais*, tab. (Harranbert) série 4 — n. g. : 168,913
1239 Aquarelle série 5 — n. g. : 971,744
1240 *Vieille femme assise*. stat, br, série 1 — n. g. : 121,436
1241 *Tête d'enfant*, mar. (Elias) Edouard) série 10 — n. g. : 758,370
1242 Camées série 5 — n. g.: 798,621
1243 *Un avant-poste*, tab. (Bomblé) série 3 — n. g. : 940,351
1244 *Jeune Italienne*, tab. série 12. — g. 580,385
1245 Statue série 9. — n: g.: 245,256
1246 *Arabe*, br. série 6 — n. g. : 349,273
1247 Aquarelle série 3 — n. g. : 150,565
1248 Aquarelle, (J. Didier) série 10 — n. g. : 440,384
1249 Aquarelle, (Didier) série 3 — n. g. : 428,775
1250 Aquarelle, (J. Didier) série 2 — n. g. 408,804
1251 Aquarelle (Didier) série 12 — n. g. 905,618
1252 Aquarelle (Delaporte) série 1 — n. g. : 70,476
1253 Camée série 6 — n. g. : 124,068
1254 Camée série 12 — n. g. : 937,315
1255 *Vieille femme*, tab. série 8 — n. g. : 163,406
1256 Aquarelle (Staqué) série 1 — n. g.: 398,768
1257 Aquarelle (Lazerge) série 2 — n. g. : 265,620
1258 Bronze d'art série 11 — n. g. : 149,428
1259 *St-Georges terrassant le démon* série 1, n. g. : 138,485
1260 *Intérieur d'église* tab. série 1 — n. g. : 188,285
1261 *Héron et escargot*, br. série 4 — n. g. : 969,801
1262 Aquarelle série 6 — n. g.: 615,593
1263 Aquarelle série 12 — n. g.: 190,690
1264 Aquarelle série 12 — n. g. : 272,660
1265 *Intérieur d'un Sérail*, tab. série 8 — n. g. : 280,536
1266 *Laveuse*, (Tivoli) série 7 — n. g. : 558,890
1267 Nappe damassée série 9 — n. g. 986,758
1268 Tableau série 5 — n. g. 113,801
1269 Tapisbrodé or, série 5 — n. g. : 903,661
1270 Tapis série 5 — n. g.: 92,655
1271 Tapis, v. 1.000 série 9 — n. g.: 329,696
1272 Glace argentée série 12 — n. g.: 972, 777
1273 Glace argentée série 3 — n. g.: 510,314
1274 Une paire harnais riche série 10 — n. g.: 239,558
1275 Archives parlementaires 1800 a 1860 série 11 — n. g.: 287,311
1276 Statue terre cuite et porcelaine peinte (Claude Vignon) série 4 — n. g. 371,691
1277 Un wagon, 5,000 k. carbonnate de soude, ou 1,000 fr. série 2 — n. g.: 234,134

Tirage des petits lots

On a procédé au tirage au sort des salles pour la répartition entre les séries. Voici les résultats :

Salle A. — Série 10
Salle B. — Série 2
Salle C. — Série 3
Salle D. — Série 7
Salle E. — Série 8
Salle F. — Série 9
Salle G. — Série 12
Salle H. — Série 11
Salle I. — Série 4
Salle J. — Série 5
Salle K. — Série 1
Salle L. — Série 6

BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER

Cours à terme de 1 h. 05, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUN, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	79 30 .[.	79 125 [.
Rente 3 0/0.	76 65 .[	76 40 .[.
Rente 5 0/0.	113 35 .[	113 30 .[
Italien 5 0/0.	74 30	74 10 .[
Turc 5 0/0	11 90	11 45
Act. Nord d'Espagne .	260 00	260 00
Act. Gaz.	1265 00	1267 50
Act. B. de Paris P.-B.	687 50	687 50
Act. Mob. Français. .	482 50	483 75
Act. Lombards . . .	140 00	142 50
Act. Autrichiens. . .	518 75	517 50
Act. Mob. Espagnol. .	725 00	728 75
Act. Suez	695 00	693 00
Act. Banque Ottom. .	473 75	468 75
Oblig. Egypt. uni . .	242 50	243 75
Act. Fon. France. . .	770 00	771 25
Florin d'Autriche . .	64 1/4	64 15
Act. Saragosse. . . .	342 50	342 50
Emp. Russe 1877. . .	85 1/4	85 25
Délégations Suez. . .	601 25	603 75
Florin Hongrois . . .	71 1/4	71 00
Espagne extérieur . .	» »	» »
Consolidés	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	30 JANV.	29 JANV.
3 0/0	76 90 ./.	76 35
3 0/0 amortissable . .	79 45	79 25 ./.
4 1/2 0/0.	109 00	108 50
Emprunts 5 0/0. . .	113 85	113 30

Service particulier du Journal de Roubaix	30 JANV.	29 JANV.
Act. Banque de France.	3065 00	3070 00
» Société générale. .	478 00	477 00
» Créd. f. de France.	773 00	771 00
» Chemin autrichien.	520 00	517 00
» Lyon.	1085 00	1087 00
» Est	678 00	680 00
» Ouest	762 00	765 00
» Nord.	1370 00	1375 00
» Midi	830 00	825 00
» Suez	696 00	695 00
6 % Péruvien	. . .[	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	471 00	468 00
Londres court. . .	25 18 50	25 19 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	485 00	483 00
Turc	11 82	11 57

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 30 janvier.

Change sur Londres, 4,84 75; change sur Paris, 5,17 »»; 100,
Café good fair, (la livre) 14 1/4, 14 1/2.
Café good Cargoes, (la livre) 15 1/8, 15 3/8.
Très-ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 30 janvier.

Ventes 300 b. Marché calme.

Liverpool, 30 janvier.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 30 janvier.

New-York, 9 3/8.
Recettes 116,000 b.
New-Orléans low middling 69 »/».
Savannah » » 67 1/2.

La démission du Maréchal

(Voir à la dernière heure)

BULLETIN DU JOUR

Hier après-midi, à 3 heures, les membres du cabinet ont tenu un nouveau conseil à la chancellerie, sous la présidence de M. Dufaure. Il paraît que le Maréchal aurait refusé de le présider et qu'il aurait même remis sa démission au garde des sceaux pour la communiquer aux Chambres.

On ajoute que M. Dufaure ne désespérait pas de faire revenir le Maréchal sur sa résolution. Mais, d'après les dernières nouvelles, le Maréchal serait absolument décidé à ne pas signer les décrets de révocation des commandants militaires et à maintenir sa démission, ce qui n'empêche pas un journal du soir, l'*Estafette*, d'annoncer que tout est arrangé par la capitulation *in-extremis* du Maréchal. Cette version nous paraît plus que hasardée, car elle est formellement démentie par toutes les autres informations.

Dans tous les cas, en présence des informations contradictoires qui circulent, nous devons nous tenir sous la réserve et attendre l'événement.

Nous n'avions donc malheureusement que trop raison quand nous disions, au lendemain de l'acceptation de l'ordre du jour Ferry, qui livrait le cabinet pieds et poings liés à la discrétion des gauches, que nous n'avions échappé momentanément à une crise ministérielle que pour tomber à bref délai dans une crise gouvernementale, bien autrement redoutable. Voilà nos sombres prévisions confirmées.

S'il faut en croire la *France*, organe de M. de Girardin, dans une réunion des ministres qui aurait eu lieu chez M. de Marcère, il aurait été définitivement décidé que le cabinet présenterait aujourd'hui aux Chambres la démission du Maréchal.

LA CRISE

Nous avons déjà fourni les détails de la crise, il nous reste à noter les récits et les appréciations de la presse parisienne. Voici des extraits des principaux journaux :

— Le *Temps* raconte ainsi les incidents de la séance du conseil tenue hier, nous lui en laissons naturellement toute la responsabilité : « Le conseil des ministres s'est réuni hier en séance ordinaire à l'Elysée, sous la présidence du Maréchal. Dès le début, les ministres se sont aperçus que le Maréchal était dans une surexcitation peu commune; toutefois, il a signé sans mot dire plusieurs décrets qui lui étaient soumis, notamment ceux qui instituent une direction générale des cultes et qui ont paru ce matin au *Journal Officiel*. Un ministre ayant agité la question de savoir si Mgr Freppel ne devait pas être poursuivi comme d'abus, à raison de sa lettre à M. Dufaure, publiée par l'*Univers*, le Maréchal est intervenu avec un emportement tel, que les ministres ont renoncé à un débat impossible. Ce sujet mis de côté, M. Dufaure a parlé d'un mouvement projeté dans le personnel des procureurs-généraux; les décrets portant nomination de six magistrats nouveaux n'avaient pas été apportés par M. le garde des sceaux, en raison de l'incertitude où l'on était encore de l'acceptation ou du refus des personnes auxquelles on avait proposé le poste de procureur-général à la Cour d'appel de Paris; les noms de MM. Leroyer, Bérenger, Bertauld avaient été successivement prononcés, et ce n'était que le matin que M. Bertauld avait fait connaître son acceptation, après le départ de M. Dufaure, c'est-à-dire pendant le conseil. Le fonctionnaire chargé d'avertir M. le garde des sceaux s'est présenté à la porte de la salle du conseil, mais l'huissier a déclaré qu'il ne remettrait rien à M. Dufaure ni à aucun ministre, car il était entré un moment auparavant et le Maréchal l'avait renvoyé.

Sur la question des grands commandements militaires « le maréchal s'est montré plus intraitable encore ; il a signifié au cabinet qu'il ne se prêterait, à aucun prix, aux changements projetés. Et il a aussitôt quitté la salle. Dans ces circonstances, le Conseil des ministres n'avait plus qu'à lever la séance ; c'est ce qu'il a fait. Plusieurs des membres du Cabinet se sont rendus, dans l'après-midi, à Versailles où députés et sénateurs étaient dans l'ignorance complète de ce qui venait de se passer. Ils se réunirent dans le bureau qui leur est réservé au Sénat et décidèrent, après une conversation privée, de faire appeler les membres des bureaux des gauches du Sénat pour les mettre au courant de la situation.

Hier soir, M. Dufaure a vu le Maréchal qu'il a trouvé dans les mêmes dispositions; ce matin, il l'a vu de nouveau, mais le Maréchal est resté inébranlable, comme la veille, dans son refus de signer les décrets sur les procureurs généraux et les commandants de corps d'armée.

°°°

Suivant la *France*, les incidents du Conseil des ministres, tenu hier matin, ont été inexactement rapportés. La résistance opposée par le Président de la République aux décrets révoquant un certain nombre de procureurs-généraux, a été fort exagérée. M. de Mac-Mahon n'a fait que peu d'observations à ce sujet. Quand le général Gresley, au contraire, lui a présenté les décrets remplaçant plusieurs commandants de corps d'armée, il a pris la parole, sans brusquerie, et a demandé aux ministres de ne pas insister pour frapper des officiers généraux qui lui semblent irréprochables et qui ne sont pas arrivés au terme de leur mandat. Il n'a pas caché au Conseil que, si l'on persistait à demander qu'il signât ces décrets, il aimerait mieux se retirer que d'y souscrire, et il répéta que sa démission était prête en ce cas. La *France* ajoute : « il est donc permis d'affirmer que le Maréchal de Mac-Mahon, président de la République, est démissionnaire, et que rien ne peut maintenant lui faire reprendre sa démission.»

°°°

Le *National* conclut que si les événements suivent un cours qui paraît désormais inévitable, et si aucun incident nouveau ne se produit dans le conseil des ministres qui a lieu aujourd'hui, à trois heures, il est probable que la démission de M. le maréchal sera communiquée demain aux Chambres, et que, quelques heures après, le Sénat et la Chambre des députés, réunis en congrès, procèderont à l'élection du premier magistrat de la République. De cette façon, il n'y a pas à craindre le moindre interrègne, car les ministres sont résolus à ne remettre leur démission qu'entre les mains du successeur de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Le même journal dit en dernière heure : « le bruit court que M. le maréchal de Mac-Mahon ne donne plus sa démission. Il refuserait simplement de signer les décrets et entendrait garder ses fonctions. Dans cette circonstance, il ne resterait plus au ministère qu'à donner sa démission. »

°°°

S'il faut en croire l'*Ordre*, M. Dufaure a exposé au Conseil le résultat de sa visite au maréchal et les raisons qui déterminent le chef de l'Etat à ajourner au mois de novembre le décret sur les commandements militaires. Le président du Conseil a insisté, au nom du maréchal, sur la nécessité d'un ajournement qu'il considère comme l'application stricte de la loi. MM. Léon Say, Bardoux et le général Gresley se sont immédiatement rangés à l'opinion de M. Dufaure. On nous affirme que les ministres dissidents ont fini par accepter eux-mêmes cette solution, M. Dufaure, chargé de répondre à l'interpellation éventuelle que cet incident pourrait provoquer, soutiendrait que l'exécution de la loi impose, jusqu'en novembre, le maintien des commandants actuels et revendiquerait, d'ailleurs, pour le maréchal, le droit d'intervenir dans les questions qui touchent aux intérêts de l'armée.

°°°

L'*Estafette* annonce, en ces termes, la fin de la crise. La troisième réunion du conseil des ministres a été décisive. M. Dufaure devait, au nom de ses collègues, expliquer au Maréchal la résolution prise par les membres du cabinet de donner leur démission collective, devant sa volonté persistante de se refuser à signer les décrets qui lui étaient présentés. M. Dufaure a très catégoriquement expliqué au Président, qu'en l'état actuel, il était impossible au cabinet de transiger. Le Maréchal devait prendre son parti de la politique qui a triomphé au 14 octobre et au 5 janvier. D'autre part, le ministère avait accepté un ordre du jour qui lui créait, vis-à-vis de la nation, des obligations auxquelles il ne pouvait se soustraire, et qu'il était de son devoir de lui donner, dans la limite qu'il croyait possible, les satisfactions qu'elle réclamait. Il a ajouté que le décret présenté à la signature du maréchal de Mac-Mahon ne l'avait été qu'après mûr examen, et que le Conseil avait délibéré, s'était prononcé, et qu'il ne pouvait céder. Il a représenté ensuite les difficultés inextricables dans lesquelles allait s'engager le Président. Le ministère étant résolu à se présenter devant les Chambres et à démissionner, en expliquant les motifs qui l'avaient poussé à cette détermination, il était évident que le Maréchal allait se trouver acculé à une véritable impasse. Il ne pouvait songer à constituer un cabinet parlementaire, personne, personne à gauche n'étant disposé, en de telles circonstances, à accepter un tel fardeau. Il ne restait donc d'autre ressources que de signer ou de se démettre. Le Maréchal, après une nouvelle tentative de résistance, a fini par se rendre aux raisons de M. Dufaure; il a cédé sur tous les points et signé les décrets, qui paraîtront demain au *Journal officiel*.

°°°

Le *Moniteur universel* assure qu'à l'Elysée, on s'apprête au départ du Maréchal. A toutes les personnes qui se sont présentées pour le voir, le chef de l'Etat a tenu un langage analogue à celui qu'il avait tenu à ses ministres. « Ce n'est que pour protéger l'armée que depuis un an j'avale des couleuvres, a-t-il répété plusieurs fois. Il n'est pas de Constitution qui puisse obliger un homme à faire ce qu'il considère comme contraire à l'honneur et aux intérêts de son pays. Je ne suis pas un monarque, moi, et puisque je puis me retirer, je me retire. Il n'y a plus à discuter. C'est à la Chambre à parler. »

°°°

On lit dans l'*Univers* : « D'après ce qu'on nous rapporte, au dernier moment, le maréchal, à la suite du conseil d'aujourd'hui, aurait rédigé le message donnant les motifs de sa démission, et qui devrait être porté demain aux chambres:

« Le message dit en substance, que le président de la République ne peut accepter les exigences du ministère, pour le remplacement des commandants de corps d'armée, et qu'il demande la réunion du congrès, afin de lui remettre sa démission. »

°°°

L'*Agence Havas* publie ces deux notes:

« Plusieurs journaux annoncent que le maréchal aurait reçu de Mgr l'évêque d'Angers une lettre confidentielle relative à la politique intérieure et que M. le maréchal aurait été très ému de cette communication. Cette nouvelle ne repose sur aucun fondement; jamais Mgr. l'évêque d'Angers n'a écrit à M. le maréchal président.

« Un journal, se faisant l'écho de bruits mensongers, rappelle que le maréchal président aurait demandé la dissolution, au 16 mai 1877, sur des ordres venus de Rome et communiqués par Mgr. l'archevêque de Reims. Le fait et les circonstances qui l'accompagnent sont absolument inexacts. Aucune communication de ce genre n'a été adressée à M. le maréchal ni par la cour de Rome ni par aucun membre du clergé. »

Depuis l'ère de la politique dite de « l'harmonie des pouvoirs publics, » la France a vu surgir trois crises gouvernementales,

Oui, en vingt-trois jours, trois crises.

Première crise provoquée par la déclaration de M. Dufaure, qui opère la scission des gauches.

Deuxième crise amenée par le maintien du Cabinet par 200 voix sur 524 députés.

Troisième crise : refus du Maréchal de signer la destitution des généraux pour cause d'opinion politique.

Depuis trois jours, en effet, on en est là : le maréchal résiste à laisser poser le principe que l'opinion présumée des militaires passe, en République, avant leur mérite personnel. Le Maréchal croit que si ce principe prévaut, c'en est fait de l'armée, et il ne veut pas qu'on en fasse l'application sous le bénéfice de sa signature, car s'il est président il est aussi maréchal, il est surtout maréchal et chef de l'armée : il a le commandement suprême de par la Constitution.

On parle donc ouvertement de sa démission.

Cette fois, il préférerait se démettre à se soumettre.

Les feuilles révolutionnaires envisagent tout naturellement cette éventualité avec joie : c'est l'anarchie assurée pour quelque temps.

On avait beaucoup dit que le Maréchal jouait avec M. Dufaure une partie liée et qu'il resterait au Pouvoir tant que M. Dufaure conserverait lui-même la présidence du Conseil.

Le Maréchal croyait, assure-t-on, à l'énergie de M. Dufaure !

Il croyait que le garde des sceaux jetterait les fondements d'un édifice conservateur sous le vocable de la République. Il s'était laissé séduire par les grandes phrases énergiques et arrogantes de ce parlementaire, lorsqu'il était amené à démontrer la nécessité de défendre l'armée, la magistrature, la famille.

Le Maréchal n'aurait compris à quel point il s'est fait illusion sur le caractère de son ministre que lorsqu'il aurait lu les derniers décrets soumis à sa signature, détruisant un à un tous les grands principes sur lesquels reposent l'ordre dans une société civilisée.

Quand on est venu lui dire que l'on destituerait des officiers de l'armée, non parce qu'ils avaient démérité dans leur service, mais non parce qu'ils étaient *suspects*, parce qu'ils ne faisaient pas profession d'être républicains zélés, le Maréchal a compris où on le conduisait, — nous le supposons au moins.

La crise, quel que soit son dénoûment, a ceci de particulièrement grave qu'elle touche directement au principe même de l'organisation d'une armée sur des bases exclusivement républicaines, avec des officiers républicains.

Ce qui fait la gravité de cette crise, nous le répétons, c'est le principe qui s'y trouve engagé.

Il s'agit de savoir si un officier sera privé du commandement que son grade et ses services lui ont mérité, parce qu'il n'a pas donné aux chefs de la majorité républicaine des gages suffisants de son zèle ?

Toute la question est là. Elle n'est grave que parce qu'elle est là tout entière. Quelque habileté que l'on mette à la dissimuler, l'opinion publique la comprend, et c'est ce qui cause l'émotion dont nous sommes témoins.

On lit dans le *Moniteur universel*, organe des républicains constitutionnels :

Que nous a-t-on répété depuis huit ans pour nous amener à consentir à l'établissement de la République ?

Que les partis monarchiques étaient trop divisés pour parvenir à établir un gouvernement capable de donner à la France le calme et la sécurité;

Que si l'un de ces partis arrivait au pouvoir, les autres tenteraient des efforts désespérés pour le lui arracher;

Que les affaires ne reprendraient, que la sécurité ne renaîtrait que le jour où la République étant devenue le gouvernement incontesté du pays, chacun pourrait se livrer en toute liberté à l'amélioration de son sort pendant qu'un régime pacifique et réparateur achèverait de cicatriser les dernières plaies faites à notre pays par la guerre civile et par l'invasion.

Eh bien, ce gouvernement qui devait être pour notre pays la source de tant de biens, nous l'avons. Depuis les élections du 5 janvier, il ne rencontre même plus, dans l'un des pouvoirs publics, l'ombre d'opposition qui s'y était, disait-on, perpétuée. La République est maîtresse, maîtresse incontestée de la France et de son gouvernement ; où est cependant la sécurité que l'on nous avait promise ?

A peine les Chambres étaient-elles constituées que l'on cherchait à renverser le ministère.

Cette première crise conjurée, on respirait à peine, que de nouvelles difficultés surgissent. On était, il y a quinze jours, en présence d'une crise ministérielle, on se trouve aujourd'hui en présence d'une crise gouvernementale !

Est-ce cela encore une fois ce que l'on nous avait promis?

Le pays n'a souhaité l'établissement de la République que pour avoir la sécurité, — cette sécurité à laquelle il avait sacrifié sous l'empire jusqu'à sa liberté même. On se tromperait singulièrement si l'on s'imaginait qu'il sacrifiera sa sécurité au désir de conserver la République.

Songez-y bien, dirons-nous aux chefs de la gauche. Si vous continuez à entretenir le pays dans un perpétuel état de crise ; si vous alarmez ses intérêts, si vous compromettez sans motifs sérieux sa sécurité, vous travaillerez à tout autre chose qu'à l'établissement de la République, et vous aurez mérité d'être appelés, non pas les protégés, mais, — ce qui serait plus grave encore, — les protecteurs de l'Empire.

Le Suffrage universel

C'est vers 1840, lorsqu'on commença à prendre pour mot d'ordre de l'opposition républicaine « la réforme électorale, » que j'exprimai mon opinion sur ce que serait le suffrage dit *universel*, et en 1848, je fus cité à un club de Rouen comme accusé d'avoir écrit que cette forme d'expression de la volonté nationale amènerait des votes et des voix au « prix doux » de 3 fr.

— Citoyen, me dit le président, vous êtes accusé, etc.

— Monsieur, lui répondis-je, je me rétracte. (Ah ! ah ! très-bien ! — A la bonne heure ! dans l'auditoire). Je me rétracte ; en entrant dans cette honorable assemblée, j'ai vu deux hommes attablés devant la porte d'un café ; l'un payait un pot de cidre qu'il buvait avec l'autre, et l'autre promettait sa voix pour le candidat de son amphitryon. Il ne faut donc plus dire des voix à 3 fr., mais des voix à 4 sous. (Tumulte, vociférations dans l'auditoire).

Je n'attaque pas la République, parce que, de conviction, je suis républicain, et je le répète avec douleur pour le moment, je n'en connais pas un second. J'attaque et je continuerai à attaquer — n'en déplaise à M. Gambetta et à MM. les voyageurs de commerce — les pseudo et soi-disant républicains, exploiteurs de la crédulité publique.

Je n'attaque pas non plus le suffrage universel et je cesserai d'attaquer ce que vous décorez de ce nom lorsque vous me l'aurez montré fonctionnant.

Je croirai au « suffrage universel » quand il existera et il n'existe pas et n'existera pas tant que vous ferez des souscriptions pour subvenir aux *frais de vos élections* tant qu'on ne pourra pas être élu sans argent.

ALPH. KARR

Le Fonctionnarisme.

Qu'on nous permette d'appeler de ce nom barbare la passion de caractéristique du peuple français en général et des républicains en particulier, pour les places, les titres, les honneurs, les galons, tout ce qui luit, et surtout ce qui rapporte.

Frédéric Bastiat, avec sa logique inflexible, nous a fait toucher du doigt la grossière illusion dans laquelle tombent ces Français, affamés de fonctions publiques, qui s'imaginent naïvement trouver dans l'Etat un être absolument indépendant de la nation, vivant d'une vie à part, et en mesure de pourvoir à tous les besoins, à tous les plaisirs du public. Il nous a fait voir que le gouvernement, suivant le mot du bonhomme, *nous vend très-cher ce qu'on croit qu'il nous donne.*

Aujourd'hui, c'est de la plaie du *fonctionnarisme*, ou, pour l'appeler de son nom, de la bureaucratie et de ses inconvénients, que nous voulons entretenir les lecteurs,

Ce sont là sujets rebattus, sans doute, mais s'il fut jamais opportun de les traiter, n'est ce pas au moment où les républicains, dans l'enivrement de leur triomphe, se livrent avec une fébrile impatience à ce qu'ils appellent élégamment le *curage*, et qu'en termes plus exacts on nomme la curée des places.

Paul-Louis Courier, dont nos radicaux ne récuseront pas le témoignage, signalait déjà, de son temps, dans cette fureur qui pousse les Français à courir les emplois et les fonctions publiques, une suite naturelle de la Révolution. Le morceau est charmant et sera lu avec plaisir :

« Quelque multiplié, disait-il, que paraisse aujourd'hui le nombre des emplois, qui ne se compare plus qu'aux étoiles du ciel et aux sables de la mer, il n'a pourtant nulle proportion avec celui des demandeurs, et on est loin de pouvoir contenter tout le monde. Suivant le calcul modéré, il y a maintenant en France, pour chaque place, dix aspirants, ce qui en supposant seulement deux cent mille emplois, fait un effectif de deux millions de solliciteurs...

« Accordons qu'ils ne fassent nul mal (ainsi la charité nous oblige à le croire), ils pourraient faire quelque bien, et par une honnête industrie fuir les tentations du malin... Chacun maintenant cherche à se placer, ou, s'il est placé, à se pousser. On veut être quelque chose. Dès qu'un jeune homme sait faire la révérence, riche ou non, peu importe, il se met sur les rangs, il demande des gages, en tirant un pied derrière l'autre: cela s'appelle se présenter; tout le monde se présente pour être quelque chose. On est quelque chose en raison du mal qu'on peut faire. Un laboureur n'est rien; un homme qui cultive, qui bâtit, qui travaille utilement, n'est rien, Un gendarme est quelque chose; un préfet est beaucoup; Bonaparte était tout, voilà les gradations de l'estime publique, l'échelle de la considération suivant laquelle chacun veut être Bonaparte, sinon préfet, ou bien gendarme. »

Quelle peinture plus plaisante et en même temps plus exacte pourrait-on souhaiter de la société contemporaine: Ce sont nos républicains pris sur le vif.

Un des hommes qui ont le mieux aperçu les vices de notre organisation sociale et indiqué, avec plus d'à-propos, les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter, M. Le Play, dans son admirable ouvrage sur la *Réforme*, a signalé, avec autant de raison que d'autorité, la bureaucratie comme le principal écueil de la vie publique en France. C'est surtout à la révolution qu'il a fait remonter la responsabilité de cette espèce de déification de l'Etat.

En 1791, lorsque les ouvriers, inquiets de l'isolement où ils se trouvaient depuis l'abrogation des corporations d'arts et métiers, réclamaient le droit de se réunir, l'Assemblée nationale leur répondait, le 14 juin : « Il ne doit pas être permis aux citoyens « de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs. C'est à la « nation, c'est aux officiers publics, « en son nom, à fournir des travaux « à ceux qui en ont besoin et des secours aux infirmes. »

Cette intervention obligée de l'Etat, dans une foule de circonstances de la vie civile où les citoyens auraient tout intérêt à se passer de lui, a eu pour résultat de créer, par la bureaucratie, par l'accroissement du nombre des fonctionnaires, un espèce d'Etat dans l'Etat. Nous laisserons à M. Le Play le soin de nous instruire sur les conséquences de cette situation et ses inconvénients.

» Jouissant d'un sort heureux, exempt des soucis qu'entraînent les affaires privées, un fonctionnaire devrait être le serviteur reconnaissant du public qui lui assure la considération et le bien être.... En général,